

Contrôle de l'origine du lait et de la viande utilisés comme ingrédient dans les produits frais

La France expérimente pour deux ans, une information renforcée des consommateurs sur l'origine du lait et de la viande dans les produits alimentaires transformés. La présence et la loyauté de cette information sont contrôlées en Bretagne par les agents des DD(CS)PP.

Le [Décret n° 2016-1137](#) du 19 août 2016 relatif à l'indication de l'origine du lait, et du lait et des viandes utilisés en tant qu'ingrédient introduit une réglementation nationale expérimentale pour deux années. Seuls les produits fabriqués en France sont concernés, les produits en provenance d'autres pays de l'Union européenne ou importés de pays tiers n'entrent pas dans le champ d'application du décret.

» Ce texte vise à renforcer la transparence, pour le consommateur, sur l'origine de certains ingrédients présents dans les produits transformés, tout en assurant une meilleure valorisation pour les agriculteurs.

En Bretagne, les producteurs laitiers et les éleveurs sont très sensibles au respect de ces nouvelles dispositions. Ils considèrent que cet étiquetage peut permettre de limiter l'impact des crises qui les frappent actuellement en donnant aux consommateurs les informations nécessaires pour acheter des produits issus des filières agricoles nationales.

» En collaboration avec les DD(CS)PP bretonnes, la DIRECCTE a lancé une enquête régionale sur le respect de cette réglementation pour les produits frais en anticipation d'une enquête nationale qui porte sur l'ensemble des produits élaborés.

Ainsi, depuis le mois d'avril 2017, les enquêteurs des services CCRF des DD(CS)PP de la région ont réalisés **115 contrôles, plus de 1 500 produits ont été contrôlés.**

Ces contrôles ont essentiellement été réalisés dans les grandes et moyennes surfaces de la région, mais également chez d'autres catégories d'opérateurs : commerces de détail, restauration collective, et industriels. Ils ont porté sur les étiquetages des produits laitiers frais (*yaourts, crèmes dessert, fromages frais, beurre...*) et des produits à base de viande (*cordon bleu, pizzas, jambon, pâtés, lasagnes, sandwiches*) commercialisés aux rayons frais dans les grandes et moyennes surfaces.

Constats effectués

Les contrôles ont permis de constater qu'une très grande majorité des étiquetages de produits industriels français fait état de l'origine géographique du lait et de la viande dans les produits frais. Il convient de noter qu'au fil de l'enquête la situation de l'information du consommateur s'est améliorée (*pour un même produit, absence d'indication de l'origine au début de cette enquête puis indication sur l'étiquetage*).

Les professionnels utilisent régulièrement des logos issus de démarches volontaires préexistantes (*viandes de France, lait de France,...*) ou des étiquetages (*notamment par référence à des régions de production*) plus visibles et plus lisibles que la seule liste des ingrédients.

Cette enquête a été l'occasion de constater quelques manquements. Certains distributeurs n'ont pas toujours intégré les nouvelles dispositions en matière d'affichage de l'origine pour les produits fabriqués/préemballés dans leurs ateliers (*rayon traiteur, charcuteries, fromages à la coupe*). Des avertissements ou des injonctions seront adressés sur ce point. L'indication de l'origine du produit fini, « produit transformé en France » par exemple, sans que l'origine géographique des ingrédients soit précisée a également été observée. Or, cette information ne garantit pas l'origine des ingrédients et ne répond pas aux exigences du décret.

Pour les produits ne respectant pas la réglementation, les constatations effectuées ont été transmises aux directions départementales d'implantation des fabricants (*une vingtaine de cas*).

Perspectives d'évolution de l'enquête

Sur la base de ces constatations et dans le cadre de l'enquête nationale en cours, les investigations se poursuivront sur une gamme élargie de produits et seront orientées vers les fabricants de produits élaborés, notamment en s'assurant de la loyauté des mentions d'étiquetage.